CANADA Province de Québec		-	COUR SUPÉRIEURE
District de Québec	PROCÈS-VERBAL D'AUDIE	NCE	
No: <b>200-06-000185-150</b>	par défaut ex parte	contesté	enquête au fond
	MARIE-ÈVE DUCHESNE c.		DEMANDE
	VILLE DE QUÉBEC		DÉFENSE
	PROCUREURE GÉNÉRALE	DU QUÉBEC	MIS EN CAUSE
No: <b>200-06-000184-153</b>			
	BERNARD LAFORCE c.		DEMANDE
	VILLE DE QUÉBEC		DÉFENSE
No : <b>200-06-000183-155</b>	PROCUREURE GÉNÉRALE	DU QUÉBEC	MIS EN CAUSE
	AUDRÉE SAINT-LAURENT c.		DEMANDE
	VILLE DE QUÉBEC		DÉFENSE
	PROCUREURE GÉNÉRALE	DU QUÉBEC	MIS EN CAUSE
Jour 7	Division <u>Civile</u>		3.39 3 février 2020
	PRÉSIDENT : L'HONORABLE	SIMON HÉBERT j.c.s	. (JH5462)
ENREGISTREMENT 🖂	DEMANDE (Mme Duchesne)  ☑ PRÉSENTE ☐ ABSENTE	<b>Me Florence B</b> <i>Dumas Gagné</i> Casier 140	oucher Cosette Théberge
DÉBUT 9 h 03 FIN 15 h 24	DEMANDE (M. Laforce) ☑ PRÉSENT ☐ ABSENT	Me Gabriel Mic Dumas Gagne Casier 140	_
	DEMANDE (Mme St-Laurent)  ☑ PRÉSENT ☐ ABSENT	<b>Me Enrico Thé</b> Dumas Gagne Casier 140	

Page 1 sur 7

#### CANADA

Province de Québec District de Québec

N° 200-06-000185-150 200-06-000184-153 200-06-000183-155

# PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

	DÉFENSE  Me Benoit Lussier  Me Olivier Gauthier  Giasson et associés  Casier 13
	MISE EN CAUSE  Me Alexandre Ouellet  Ministère de la Justice (DGAJLAJ)  Casier 134
	NATURE DE LA CAUSE : Action collective
	GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE : Chantale Falardeau (TF1030)
	JOUR 7
9 h 03	Appel de la cause et identification des avocats.
	Monsieur Francis Pétrin et monsieur Yves Pothier, représentants de la Ville de Québec, sont présents dans la salle.
	Monsieur Bernard Laforce, représentant dans le dossier 200-06-000184- 153 et madame Marie-Ève Duchesne, représentante dans le dossier 200- 06-000185-150, sont présents.
9 h 04	Discussions re : horaire des jours à venir.
	PREUVE DE LA DÉFENSE (suite)
	Dossier 200-06-000184-153 (23 mai 2012)
	<b>7º témoin :</b> Monsieur Martin Salesse Lieutenant, service de police 1130, Route de l'Église Québec (Québec) G1V 4X6 Assermenté
9 h 05	Interrogé par la défense (Me Lussier).
9 h 18	Contre-interrogé par la demande (Me Michaud-Brière).
9 h 20	Fin du témoignage, le témoin est libéré.

### CANADA

Province de Québec District de Québec

#### N° 200-06-000185-150 200-06-000184-153 200-06-000183-155

## PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

Preuve close pour le dossier 200-06-000184-153 (23 mai 2012) sous réserve du témoignage de l'expert de la Ville de Québec qui témoignera à la fin de la preuve de la défense.

	illi de la pieuve de la defelise.	
	Dossier 200-06-000185-150 (28 mai 2012)	
9 h 20	8e témoin : Monsieur Francis Pétrin Lieutenant, service de police 255, rue Clémenceau Québec (Québec) G1C 6A4 Assermenté	
9 h 22	Interrogé par la défense (Me Lussier).	
9 h 32	Écoute de vidéos :	
	Vidéos 1891 et 1892	
9 h 33	Vidéo 1893.	
9 h 34	Le témoin commente la vidéo.	
9 h 36	Reprise de la 1893	
9 h 39	Le témoin commente la vidéo.	
9 h 40	Reprise de la 1893	
9 h 45	Me Lussier poursuit son interrogatoire.	
9 h 47	Vidéos 1894, 1895 et 1896	
9 h 49	Le témoin commente la vidéo.	
9 h 54	Vidéo 1897, 1898, 1899, 1900 et 1901.	
9 h 59	Vidéos 1902.	
10 h 00	Le témoin commente la vidéo.	
10 h 01	Reprise de la 1902	

Vidéos 1903, 1904, 1905, 1906

Le témoin commente la vidéo.

10 h 03

10 h 05

CANADA Province de Québec District de Québec	PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)
N° 200-06-000185-150 200-06-000184-153 200-06-000183-155	·
10 h 06	Vidéo 1907, 1908. 1909, 1910. 1911
10 h 14	Le témoin commente la vidéo 1911.
	Reprise de la vidéo 1911.
10 h 15	Le témoin commente le reste de la vidéo.
	Vidéo 1912.
10 h 16	Le témoin commente la vidéo.
10 h 17	Suspension.
10 h 33	Reprise.
	Me Lussier poursuit son interrogatoire.
	Lecture de vidéos :
10 h 36	Vidéo 1913.
10 h 37	Le témoin commente la vidéo.
10 h 38	Vidéo 1914.
j	Le témoin commente la vidéo.
	Reprise de la vidéo 1914
10 h 39	Le témoin commente la fin de la vidéo.
10 h 42	Vidéos 1915, 1916.
10 h 44	Le témoin commente la vidéo.
	Le Tribunal interroge le témoin.
10 h <b>46</b>	La vidéo 1917 ne sera pas lue.
	Vidéos 1918, 1919
10 h 47	Le témoin commente la vidéo.
	Reprise de la vidéo 1919.

Page 4 sur 7

CANADA Province de Québec District de Québec	PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)	
N° 200-06-000185-150 200-06-000184-153 200-06-000183-155		
10 h 51	Vidéos 1920 et 1921.	
10 h 52	Le témoin commente la vidéo.	
10 h 55	Le Tribunal interroge le témoin.	
10 h 56	Le témoin poursuit ses commentaires sur la vidéo.	
10 h 57	Vidéo 1922.	
10 h 59	Le témoin commente la vidéo.	
	La vidéo 1923 ne sera pas lue.	
11 h 00	Vidéo 1924	
11 h 01	Le témoin commente la vidéo.	
11 h 02	Reprise de la vidéo 1924	
11 h 04	Le témoin commente la fin de la vidéo.	
11 h 08	Me Lussier demande des précisions au témoin.	
	Les vidéos 1925, 1926 et 1927 ne seront pas lues.	
11 h 18	Vidéos 1928 et 1929	
	Le témoin commente la vidéo.	
11 h 20	La fin la vidéo 1929 ne sera pas lue.	
11 h 21	Contre-interrogé par la demande (Me Boucher-Cossette)	
11 h 57	Suspension pour le dîner.	
13 h 36	Reprise.	
	Discussions.	
13 h 37	Me Boucher-Cossette poursuit son contre-interrogatoire.	
13 h 39	Objection de Me Gauthier re : reprise de propos	
:	Représentations sur l'objection.	

CANADA Province de Québec District de Québec	PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)	
N° 200-06-000185-150 200-06-000184-153 200-06-000183-155		
	Le Tribunal <u>rejette</u> l'objection.	
13 h 40	Me Boucher-Cossette poursuit son contre-interrogatoire.	
13 h 50	Réinterrogé par la défense (Me Lussier).	
13 h 53	Le Tribunal interroge le témoin.	
13 h 55	Fin du témoignage, le témoin est libéré.	
	9e témoin : Monsieur Pascal Roy Capitaine, service de police 255, rue Clémenceau Québec (Québec) G1C 6A4 Assermenté	
13 h 56	Interrogé par la défense (Me Lussier).	
14 h 12	Contre-interrogé par la demande (Me Boucher-Cossette)	
14 h 20	Le Tribunal interroge le témoin.	
14 h 22	Réinterrogé par la défense (Me Gauthier).	
14 h 23	Fin du témoignage, le témoin est libéré.	
<u>Dépôt</u> :	Me Lussier dépose :	
	D-25 : Déclaration de monsieur Mathieu Bossé	
	Si monsieur Mathieu Bossé venait témoigner, les parties admettent que son témoignage serait tel que ce qui est consigné à la pièce D-25.	
	10° témoin : Monsieur Jean-Michel Côté-Lemieux Policier 2780, rue de la Faune Québec (Québec) G3E 2A8 Assermenté	
14 h 27	Interrogé par la défense (Me Lussier).	
14 h 42	Contre-interrogé par la demande (Me Boucher-Cossette).	
14 h 48	Contre-interrogé par la demande (Me Théberge).	

CANADA Province de Québec District de Québec  N° 200-06-000185-150 200-06-000184-153 200-06-000183-155	PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)	
14 h 49	Fin du témoignage, le témoin est libéré.	
	11e témoin : Monsieur Frédéric Boily Policier 4280, Place Orsainville Québec (Québec) G1G 1R9 Assermenté	
14 h 52	Interrogé par la défense (Me Lussier).	
15 h 00	Contre-interrogé par la demande (Me Boucher-Cossette)	
15 h 02	Contre-interrogé par la demande (Me Théberge).	
15 h 04	Contre-interrogé par la demande (Me Michaud-Brière).	
15 h 05	Réinterrogé par la défense (Me Gauthier).	
15 h 06	Fin du témoignage, le témoin est libéré.	
	12º témoin : Monsieur Frédéric Picard Sergent détective, service de police 2780, rue de la Faune Québec (Québec) G3E 2A8 Assermenté	
15 h 09	Interrogé par la défense (Me Lussier).	
15 h 17	Contre-interrogé par la demande (Me Boucher-Cossette)	
15 h 18	Fin du témoignage, le témoin est libéré.	
	Preuve close en défense dans le dossier 200-06-000185-150 (28 mai 2012) sous réserve du témoignage de l'expert de la Ville de Québec qui témoignera à la fin de la preuve de la défense.	
	Le Tribunal s'adresse aux avocats re : faute contributive.	
15 h 24	Ajourné au lundi 10 février 2020 à 9 h 00 en salle 3.39 pour la suite de la preuve de la défense (dossier 200-06-000183-155 (5 juin 2012).	
	Chantale Falardeau, greffière-audiencière	